

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

La charge fiscale nette : Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Document de travail 2013/03

Luc Godbout
Michaël Robert-Angers
Suzie St-Cerny

Juin 2013

REMERCIEMENTS

La *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances et de l'Économie du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

LA MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

La *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* (CFFP) a été mise sur pied le 15 avril 2003. Au Québec, les lieux communs et officiels où praticiens, cadres de l'État et chercheurs peuvent échanger sur les nouveaux défis touchant la fiscalité et les finances publiques sont rares. De plus, la recherche dans ces domaines est généralement de nature unidisciplinaire et néglige parfois l'aspect multidisciplinaire des relations entre l'État et ses contribuables. La *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* tire sa raison d'être de ces deux réalités. La mission principale de la Chaire est de stimuler la recherche et la formation interdisciplinaires par le regroupement de professeurs et de chercheurs intéressés par la politique économique de la fiscalité. Pour plus de détails sur la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques*, vous pouvez consulter son site officiel à l'adresse suivante : <http://www.usherbrooke.ca/adm/recherche/chairefiscalite/>.

Luc Godbout est professeur à la Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke et chercheur principal en finances publiques à la CFFP.

Michaël Robert-Angers est professionnel de recherche à la CFFP.

Suzie St-Cerny est professionnelle de recherche à la CFFP.

Les opinions exprimées n'engagent que les auteurs, ces derniers assument l'entière responsabilité des commentaires et des interprétations figurant dans la présente étude.

Merci à la *Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques* pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

Faculté d'administration, Université de Sherbrooke

2500, boul. de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8000, poste 61353

Télécopieur : (819) 821-7396

Courriel : cffp.adm@usherbrooke.ca

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	i
La mission de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques.....	ii
Table des matières.....	iii
Mise en contexte	1
Aspects méthodologiques.....	2
Salaire moyen	2
Types de ménage analysé	7
Illustration de la charge fiscale nette pour un célibataire gagnant le salaire moyen.....	9
Comparaison pancanadienne de la charge fiscale nette	11
Célibataire, trois situations de revenus	11
Couple sans enfant, quatre situations de revenus	12
Famille avec deux enfants, quatre situations de revenus	13
Famille monoparentale avec deux enfants, trois situations de revenus	14
Progressivité de la charge fiscale nette et prise en compte de la situation familiale.....	17
Progressivité de la charge fiscale nette	17
Prise en compte de la situation familiale	18
Conclusion.....	21
Annexe 1 – Détail de la charge fiscale nette par province – 2010	23
Annexe 2 – Comparaison canadienne de la charge fiscale nette 2010 sans tenir compte des crédits de taxes.....	33

MISE EN CONTEXTE

Parmi les provinces canadiennes, l'examen du poids des impôts sur le revenu des particuliers (provinciaux et fédéral) en proportion du PIB permet d'observer un effort plus important au Québec. En effet, le poids des impôts sur le revenu atteignait 13,2 % du PIB au Québec en 2009 contre 7,9 % pour la Saskatchewan, province ayant le poids le plus faible. L'Ontario et la Nouvelle-Écosse, avec respectivement 11,0 % et 10,9 %, utilisaient également plus que la moyenne canadienne de 10,8 % cette source de revenus en proportion du PIB¹.

Mais, est-ce que le poids plus élevé des impôts sur le revenu en proportion du PIB est suffisant pour conclure qu'une proportion plus importante du revenu gagné des contribuables est consacrée au paiement des impôts? Ou encore, que les contribuables de ces provinces disposent systématiquement d'un revenu disponible plus faible?

À l'aide d'une méthodologie développée par l'OCDE, la présente analyse fait une comparaison de la charge fiscale nette des salariés des dix provinces canadiennes en prenant en compte à la fois les impôts sur le revenu, les cotisations sociales et les prestations. Concrètement, il sera possible de constater si des contribuables de certaines provinces paient davantage d'impôts sur le revenu, mais qu'en contrepartie ils bénéficient de prestations plus généreuses.

¹ Sources : Institut de la statistique de Québec, *Comptes publics du Québec édition 2011*, 2011; Statistique Canada, CANSIM Tableau 384-0002, 2009.

ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Chaque année, l'OCDE procède à des comparaisons de charges fiscales entre ses pays membres en utilisant des cas qui diffèrent selon la composition familiale (célibataire, couple sans enfant, famille monoparentale et famille biparentale) et le niveau des revenus tirés de salaires (égal, inférieur ou supérieur au salaire moyen). Le présent document s'inspire de la méthodologie développée par l'OCDE dans sa publication *Les impôts sur les salaires*², en reprenant cet exercice pour les provinces canadiennes.

La charge fiscale nette des particuliers (CFN) pour un revenu (R) donné y est exprimée de la manière suivante :

$$CFN = \frac{[IR + CSP - PRP]}{(R)}$$

où :

R représente le revenu du particulier;

IR représente la somme des impôts sur le revenu du particulier;

CSP représente la somme des cotisations de sécurité sociale à la charge du particulier;

PRP représente les prestations reçues par le particulier.

Afin de procéder à des comparaisons de la charge fiscale nette, il est nécessaire de déterminer les éléments devant servir à cette comparaison. Pour y parvenir, le niveau de revenu des contribuables, les impôts et les cotisations sociales inclus dans la charge fiscale ainsi que les prestations qu'ils reçoivent doivent être établis de manière uniforme pour l'ensemble des provinces.

Salaire moyen

La notion de salaire moyen utilisée par l'OCDE permet de procéder à des comparaisons interprovinciales adéquates. En effet, sans cette notion, il serait difficile d'établir des

² OCDE, *Les impôts sur les salaires 2010*, 2011.

comparaisons qui tiendraient compte des écarts de revenus liés aux pouvoirs d'achat propres à chaque province. Il ne fait aucun doute que pour établir des comparaisons de charges fiscales acceptables, il faut nécessairement prendre en compte le coût de la vie dans les provinces analysées. Par exemple, si deux contribuables gagnent un revenu identique au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique, l'un d'eux peut être relativement plus riche que l'autre si le coût de la vie dans sa province est plus faible (le coût de logement, entre autres, peut varier sensiblement entre provinces). Il est clair que la comparaison de la charge fiscale doit prendre en compte la richesse relative des contribuables. En supposant que le salaire moyen de chaque province reflète également le coût d'y vivre, la notion de salaire moyen utilisée par l'OCDE permet de déterminer des catégories de contribuables comparables.

Pour le Canada, l'OCDE utilise le salaire moyen qui provient de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail de Statistique Canada. Le salaire moyen correspond au salaire brut moyen des travailleurs adultes à temps complet pour certaines branches d'activité³. Cette enquête permet également de reconstituer le salaire moyen pour chacune des provinces canadiennes⁴.

Évidemment, une fois déterminé le salaire moyen dans chaque province, il est également possible de comparer des fractions plus faibles et plus élevées de ce salaire moyen. Comme indiqué au **tableau 1**, le salaire moyen variait de 36 338 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard à 50 866 \$ en Alberta en 2010.

³ Les branches d'activité prises en compte sont : activités extractives; activités de fabrication; production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau; construction; commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles, de biens personnels et domestiques; hôtels et restaurants; transports, entreposage et communications; intermédiation financière; immobilier, location et activités de services aux entreprises (activités B à N de la révision 4 de l'International Standard Industrial Classification of all Economic Activities).

⁴ Le salaire moyen de chaque province est déterminé selon le pourcentage que la rémunération hebdomadaire moyenne pour l'ensemble des industries excluant les entreprises non classifiées dans une province représente par rapport à cette même donnée au niveau canadien. Ce ratio est par la suite appliqué au salaire moyen canadien évalué par l'OCDE. Toutes les données permettant cette évaluation sont tirées du tableau 281-0027 (CANSIM). Par exemple, le salaire moyen québécois a été calculé en appliquant le ratio de la rémunération hebdomadaire du Québec sur celle du Canada (91,89 %) et en appliquant celui-ci au salaire moyen du Canada déterminé par l'OCDE.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau 1 : **Évaluation du salaire moyen, Canada et provinces, 2010**

Alberta	50 866 \$
Colombie-Britannique	41 930 \$
Île-du-Prince-Édouard	36 338 \$
Manitoba	40 269 \$
Nouveau-Brunswick	39 007 \$
Nouvelle-Écosse	38 923 \$
Ontario	45 187 \$
Saskatchewan	43 337 \$
Terre-Neuve et Labrador	42 896 \$
Québec	40 148 \$
Canada	43 692 \$

Sources : Statistique Canada, Enquête sur l'emploi la rémunération et les heures de travail (CANSIM, tableau 281-0027) et OCDE, *Les impôts sur les salaires 2010*, 2011.

Impôts sur le revenu payés

Pour effectuer les comparaisons fiscales interprovinciales, il faut définir les impôts sur le revenu entrant dans le calcul de la charge fiscale des contribuables ainsi que les allègements fiscaux qui lui sont applicables⁵. L'OCDE reconnaît que la principale difficulté réside dans la détermination des allègements fiscaux. Il a été retenu les allègements à caractère forfaitaire et qui sont automatiquement consentis à tous les contribuables qui remplissent les conditions prévues par la législation. Il s'agit généralement des mesures fiscales dont bénéficient tous les contribuables en vue de prendre en compte leur situation personnelle (crédit personnel, personnes à charge, etc.). En outre, les mesures fiscales permettant de prendre en compte les cotisations de sécurité sociale payées sont également considérées.

Conformément à la définition appliquée par l'OCDE, l'impôt sur le revenu fédéral et les impôts sur le revenu provinciaux ont été appliqués en considérant les déductions et crédits d'impôt non remboursables apparaissant au **tableau 2**.

⁵ Une partie importante des calculs a été effectuée à l'aide du logiciel Taxprep (T1 -2010).

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau 2 : **Impôts, déductions et crédits d'impôt non remboursables considérés⁶**

	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Fédéral
Impôts											
Fédéral	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√
Provincial	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√
Contribution santé					√	√				√	
Déductions											
Déduction pour travailleur					√						
Cotisations salariales	√	√	√	√		√	√	√	√	√	√
Crédits d'impôt non remboursables											
Montant personnel de base *	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√
Montant pour personne vivant seule					√						
Montant pour conjoint /personne à charge **	√	√	√	√		√	√	√	√	√	√
Montant pour enfants								√			√
Montant canadien pour emploi											√
Crédit pour réduction d'impôt	√	√	√	√		√				√	
Prestation fiscale pour les familles du Manitoba							√				

* Au Québec, le montant personnel de base tient compte des cotisations payées au Régime des rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'Assurance-emploi.

** Le Québec permet le transfert entre conjoints des crédits d'impôt non remboursables inutilisés.

Cotisations sociales payées

Pour effectuer adéquatement les comparaisons fiscales interprovinciales, il faut également définir les cotisations sociales entrant dans la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, il est pris en compte l'ensemble des cotisations sociales obligatoires versées par les salariés au Canada, que ces cotisations soient versées à l'État ou à des organismes de sécurité sociale effectivement contrôlés par l'État. Ces cotisations sont relativement homogènes au Canada, sauf exception. La cotisation au Régime québécois d'assurance parentale est unique au Québec et y diminue la cotisation à l'Assurance-emploi (dans les autres provinces, la cotisation parentale est intégrée à la cotisation à l'Assurance-emploi). De plus, les contribuables de toutes les provinces paient des cotisations similaires à la Régie des rentes (au Québec) ou au Régime de pension du Canada dans les autres provinces.

⁶ La déduction pour frais de garde n'est pas intégrée à la méthodologie de l'OCDE puisqu'elle ne constitue pas un montant forfaitaire basé sur le revenu ou les caractéristiques familiales. Elle n'est donc pas considérée dans la présente étude.

Prestations reçues

Enfin, il faut définir les prestations offertes par l'État que nous soustrayons de la charge fiscale des ménages concernés. Pour ce faire, l'OCDE considère les prestations en espèces de caractère général. Lorsqu'elles varient selon l'âge des enfants, l'OCDE applique les déductions fiscales ou les transferts en espèces les plus avantageux⁷. Pour rendre uniformes les comparaisons, les crédits d'impôt récupérables sont également pris en compte au titre des prestations reçues. Ainsi, en plus de considérer les aides budgétaires telles les allocations familiales, la notion de prestations reçues comprend les crédits d'impôt remboursables pouvant même excéder le montant de l'impôt à verser. Ils sont généralement versés au contribuable sous forme de transferts d'espèces, sans égard à l'impôt à payer. À ce titre, les mesures décrites au **tableau 3** ont été considérées⁸. Il peut paraître étrange pour certains de considérer les crédits de taxe dans la comparaison alors que les taxes de vente ne sont pas prises en considération dans le calcul des impôts à payer. Toutefois, il faut noter que lorsque l'OCDE applique sa méthodologie au Canada dans ses publications, elle considère les crédits de taxe, car ils représentent une source de revenus des ménages déterminée sur la base de leur revenu familial⁹.

⁷ L'OCDE suppose que l'âge des enfants est de plus de cinq ans et de moins de douze ans. Cependant, l'Alberta a choisi de varier le montant de base que les résidents de cette province reçoivent au titre de la PFCE. Pour simplifier les calculs, nous posons l'hypothèse que les enfants ont entre 7 et 11 ans (pour l'Alberta ce montant est plus important pour cette tranche d'âge que pour les enfants de moins de sept ans).

⁸ Les prestations versées de juillet à juin (Prestation fiscale canadienne pour enfants, prestations provinciales pour enfant, crédit pour TPS et crédit pour taxes de ventes provinciales) considérées sont celles versées à compter de juillet 2010 (et donc calculées sur la base du revenu de 2009. Nous avons reporté le salaire nominal de 2010 en 2009 pour évaluer ces crédits). Il est également à noter qu'aucun crédit lié aux frais de garde d'enfants n'a été considéré, ces frais étant nuls par hypothèse.

⁹ Toutefois, l'annexe 2 reproduit l'ensemble des résultats de la présente étude sans tenir compte des crédits de taxe fédéral et provinciaux. Il est possible de constater que cela ne modifie en rien le positionnement du Québec pour 13 des scénarios analysés. Le seul changement est pour un célibataire avec 67 % du SM, où le taux du Québec est alors légèrement supérieur à la moyenne et où son rang augmente de 1 (il passe de 5^e plus faible taux au 6^e plus faible).

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau 3 : **Prestations fiscales considérées**

	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Fédéral
<i>Prestations fiscales *</i>											
Crédit pour la TPS											√
Supplément au revenu de travail				√	√	√		√	√	√	√
Prestation fiscale canadienne pour enfants (montant de base et supplément) / prestation pour	√		√	√	√	√	√	√		√	√
Crédit pour taxe de vente	√		√		√	√		√		√	√
Crédit d'impôt personnel remboursable							√				
Crédit pour la taxe sur les mesures climatiques										√	
Crédit de transition à la taxe de vente						√					

* La prestation universelle pour la garde d'enfants est versée dans toutes les provinces. Cependant, elle ne fait pas l'objet de nos calculs, car elle est seulement versée relativement aux enfants de moins de six ans.

Au Canada, plusieurs provinces offrent des mesures d'aide au logement visant à subventionner l'écart entre le loyer et une portion du revenu familial. Ces mesures ne sont cependant pas prises en compte par la méthodologie de l'OCDE, car leur calcul n'est pas strictement basé sur le revenu des familles. De même, nous n'avons pas tenu compte des programmes de remboursement d'impôts fonciers offerts par certaines provinces dans nos estimations de charge fiscale nette lorsqu'ils sont déterminés en fonction du loyer ou de l'impôt foncier payé ou encore de la valeur de la résidence¹⁰.

Types de ménage analysé

Notre analyse porte sur 14 scénarios :

- un célibataire gagnant :
 - 67 % du salaire moyen;
 - 100 % du salaire moyen;
 - 200 % du salaire moyen;

¹⁰ Il s'agit du Remboursement d'impôt foncier au Québec, du Crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et l'impôt foncier, de la Subvention pour les propriétaires résidentiels de la Colombie-Britannique et du Crédit d'impôt foncier pour l'habitation du Manitoba.

- une famille monoparentale ayant deux enfants gagnant :
 - 67 % du salaire moyen;
 - 100 % du salaire moyen;
 - 200 % du salaire moyen;
- un couple sans enfant gagnant :
 - 100 % du salaire moyen (un conjoint gagne un revenu équivalent à 100 % du salaire moyen, l'autre conjoint ne travaille pas);
 - 133 % du salaire moyen (un conjoint gagne un revenu équivalent à 100 % du salaire moyen, l'autre conjoint gagne un revenu équivalent à 33 % du salaire moyen);
 - 167 % du salaire moyen (un conjoint gagne un revenu équivalent à 100 % du salaire moyen, l'autre conjoint gagne un revenu équivalent à 67 % du salaire moyen);
 - 334 % du salaire moyen (les deux conjoints gagnent un revenu équivalent à 167 % du salaire moyen);
- un couple avec deux enfants gagnant :
 - 100 % du salaire moyen (un conjoint gagne un revenu équivalent à 100 % du salaire moyen, l'autre conjoint ne travaille pas);
 - 133 % du salaire moyen (un conjoint gagne un revenu équivalent à 100 % du salaire moyen, l'autre conjoint gagne un revenu équivalent à 33 % du salaire moyen);
 - 167 % du salaire moyen (un conjoint gagne un revenu équivalent à 100 % du salaire moyen, l'autre conjoint gagne un revenu équivalent à 67 % du salaire moyen);
 - 334 % du salaire moyen (les deux conjoints gagnent un revenu équivalent à 167 % du salaire moyen).

Dans tous les cas, selon la méthodologie de l'OCDE, il est supposé que :

- les contribuables ont moins de 65 ans et ne souffrent d'aucun handicap;
- le lieu de résidence n'ouvre pas droit à des prestations ou crédits particuliers;
- les ménages ne disposent pas d'autres sources de revenus que les salaires versés et les prestations sociales reçues;
- les enfants n'utilisent pas les services de garde et ne souffrent d'aucun handicap.

ILLUSTRATION DE LA CHARGE FISCALE NETTE POUR UN CÉLIBATAIRE GAGNANT LE SALAIRE MOYEN

Le **tableau 4** illustre le calcul de la charge fiscale nette d'une province à l'autre pour un célibataire gagnant le salaire moyen en 2010. Il est possible de visualiser le revenu disponible, qui est obtenu en retranchant du salaire brut les impôts et cotisations sociales et en y ajoutant les prestations versées par les administrations.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau 4 : Charge fiscale nette, célibataire touchant 100 % du salaire moyen, provinces, 2010

	Terre-Neuve- et-Labrador	Île-du- Prince- Édouard	Nouvelle- Écosse	Nouveau- Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie- Britannique
Salaires bruts	42 896 \$	36 338 \$	38 923 \$	39 007 \$	40 148 \$	45 187 \$	40 269 \$	43 337 \$	50 866 \$	41 930 \$
Impôts										
Fédéral	4 451 \$	3 398 \$	3 759 \$	3 771 \$	3 276 \$	4 937 \$	3 948 \$	4 544 \$	6 172 \$	4 248 \$
Provincial	3 067 \$	2 759 \$	3 059 \$	2 668 \$	4 180 \$	2 020 \$	3 380 \$	3 059 \$	3 113 \$	1 592 \$
Contribution santé	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	25 \$	450 \$	s.o.	s.o.	s.o.	684 \$
Cotisations sociales obligatoires										
Assurance emploi	742 \$	629 \$	673 \$	675 \$	546 \$	747 \$	697 \$	747 \$	747 \$	725 \$
Régime québécois d'assurance-parentale (RQAP)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	203 \$	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Régime de pension du Canada / Régime des rentes du Québec	1 950 \$	1 625 \$	1 753 \$	1 758 \$	1 814 \$	2 064 \$	1 820 \$	1 972 \$	2 163 \$	1 902 \$
Prestations versées par les administrations										
Prestation fiscale canadienne pour enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Soutien aux enfants/Prestation fiscale provinciale	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Prime au travail/Supplément du revenu gagné provincial	s.o.	s.o.	s.o.	0 \$	0 \$	0 \$	s.o.	0 \$	s.o.	0 \$
Crédit de TPS	0 \$	189 \$	60 \$	56 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Crédit de Taxe de vente provinciale	0 \$	s.o.	0 \$	s.o.	0 \$	200 \$	0 \$	0 \$	s.o.	0 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Crédit d'impôt personnel du Manitoba	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0 \$	s.o.	s.o.	s.o.
Total des impôts et cotisations payés moins les prestations reçues	10 210 \$	8 221 \$	9 186 \$	8 815 \$	10 044 \$	10 018 \$	9 844 \$	10 323 \$	12 195 \$	9 152 \$
Charge fiscale nette	23,8%	22,6%	23,6%	22,6%	25,0%	22,2%	24,4%	23,8%	24,0%	21,8%
Revenu disponible	32 686 \$	28 117 \$	29 738 \$	30 191 \$	30 104 \$	35 169 \$	30 425 \$	33 014 \$	38 671 \$	32 778 \$

Source : Calcul des auteurs.

COMPARAISON PANCANADIENNE DE LA CHARGE FISCALE NETTE

Célibataire, trois situations de revenus

Le **tableau 5** permet de voir en un coup d’œil la charge fiscale nette dans chacune des provinces canadiennes en 2010 pour un célibataire selon trois situations de revenus de travail. Les chiffres grisés indiquent l’endroit où la charge fiscale nette est la plus faible en 2010, soit la Colombie-Britannique dans les trois scénarios étudiés. De plus, la variation de charge fiscale en dollars représente l’écart de charge fiscale en regard de l’application du taux moyen canadien.

Tableau 5 : **Charge fiscale nette des célibataires sans enfant, 2010**

% Salaire moyen	67		100		200	
		Écart à la moyenne canadienne		Écart à la moyenne canadienne		Écart à la moyenne canadienne
Alberta	18,7%	420 \$	24,0%	299 \$	28,8%	(987 \$)
Colombie-Britannique	16,3%	(315 \$)	21,8%	(655 \$)	26,6%	(2 662 \$)
Île-du-Prince-Édouard	17,5%	15 \$	22,62%	(278 \$)	30,05%	231 \$
Manitoba	19,2%	468 \$	24,45%	426 \$	30,68%	763 \$
Nouveau-Brunswick	16,9%	(153 \$)	22,60%	(307 \$)	28,96%	(602 \$)
Nouvelle-Écosse	16,6%	(226 \$)	23,6%	82 \$	31,06%	1 028 \$
Ontario	16,8%	(195 \$)	22,2%	(550 \$)	29,12%	(560 \$)
Saskatchewan	17,4%	(16 \$)	23,82%	187 \$	29,79%	48 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	18,0%	144 \$	23,80%	178 \$	30,08%	293 \$
Québec	17,2%	(70 \$)	25,0%	654 \$	32,3%	2 050 \$
Moyenne canadienne	17,5%		23,4%		29,7%	

Source : Calcul des auteurs.

Constatations générales

- Dans l’ensemble de ces scénarios, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et l’Ontario présentent systématiquement des charges fiscales nettes inférieures à la moyenne canadienne;
- Le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador présentent des charges fiscales plus élevées que la moyenne canadienne pour l’ensemble des scénarios étudiés;

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

- Le Québec présente une charge fiscale nette plus faible que la moyenne canadienne lorsque le scénario analysé porte sur un faible revenu (67 % du salaire moyen), pour les deux autres scénarios, celui-ci présente la charge fiscale nette la plus élevée. À deux fois le salaire moyen, l'application du taux moyen canadien signifierait une réduction de la charge fiscale nette de 2 050 \$.

Couple sans enfant, quatre situations de revenus

Le **tableau 6** présente la charge fiscale nette des couples sans enfant. Le scénario 100 % + 0 % simule le fait qu'un des deux conjoints ne touche pas de revenu de travail, pour les autres scénarios étudiés, les deux conjoints participent au marché du travail. Pour cette situation familiale, l'Ontario fait bonne figure en présentant la charge fiscale nette la plus faible pour deux des quatre scénarios étudiés. De son côté, le Nouveau-Brunswick présente la charge fiscale nette la plus faible pour le scénario présentant un seul revenu de travail tandis que la Colombie-Britannique fait de même pour le scénario présentant deux revenus de travail équivalant à 167 % du salaire moyen.

Tableau 6 : **Charge fiscale nette des couples sans enfant, 2010**

% Salaire moyen	Écart à la moyenne canadienne		Écart à la moyenne canadienne		Écart à la moyenne canadienne		Écart à la moyenne canadienne	
	100 - 0		100 - 33		100 - 67		167 - 167	
Alberta	17,6%	230 \$	19,5%	(155 \$)	22,2%	392 \$	27,3182%	(1 418 \$)
Colombie-Britannique	17,96%	339 \$	19,2%	(296 \$)	20,5%	(880 \$)	25,1961%	(4 135 \$)
Île-du-Prince-Édouard	16,24%	(330 \$)	19,4%	(124 \$)	21,5%	(148 \$)	28,4875%	403 \$
Manitoba	17,98%	334 \$	20,8%	579 \$	22,9%	771 \$	28,9384%	1 052 \$
Nouveau-Brunswick	15,6%	(606 \$)	19,3%	(222 \$)	21,3%	(307 \$)	27,7180%	(568 \$)
Nouvelle-Écosse	17,7%	218 \$	20,1%	196 \$	21,8%	49 \$	29,5318%	1 787 \$
Ontario	16,8%	(139 \$)	18,1%	(944 \$)	20,2%	(1 195 \$)	26,3276%	(2 752 \$)
Saskatchewan	16,5%	(293 \$)	19,8%	70 \$	22,1%	230 \$	28,4876%	481 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	19,0%	802 \$	20,5%	473 \$	22,0%	166 \$	28,6%	633 \$
Québec	16,1%	(430 \$)	20,3%	323 \$	23,1%	886 \$	30,9%	3 733 \$
Moyenne canadienne	17,2%		19,7%		21,8%		28,2%	

Source : Calcul des auteurs.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Constatations générales

- Seuls l'Ontario et le Nouveau-Brunswick présentent systématiquement des charges fiscales nettes inférieures à la moyenne canadienne en 2010;
- Au contraire, dans l'ensemble de ces scénarios, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador présentent systématiquement des charges fiscales nettes plus élevées que la moyenne canadienne;
- Au Québec, lorsque la situation observée équivaut à 100 % de salaire moyen, la charge fiscale nette est sous la moyenne canadienne (16,1 % versus 17,2 %). À 133 %, seuls Terre-Neuve et Labrador et le Manitoba ont une charge fiscale nette supérieure au Québec. Pour les deux scénarios de revenu plus élevés, le Québec a la charge fiscale nette la plus élevée. À 3,34 fois le salaire moyen, l'application du taux moyen canadien au Québec signifierait une charge moindre de 3 733 \$.

Famille avec deux enfants, quatre situations de revenus

Le **tableau 7** présente la charge fiscale nette pour des familles avec deux enfants selon quatre situations de revenus. Le Québec présente la charge fiscale nette la plus faible pour trois des quatre situations de revenus étudiées tandis que la Colombie-Britannique présente la charge la plus faible pour un revenu équivalant à 3,34 fois le salaire moyen.

Tableau 7 : Charge fiscale nette des familles avec deux enfants, 2010

% Salaire moyen	Écart à la moyenne canadienne		Écart à la moyenne canadienne		Écart à la moyenne canadienne		Écart à la moyenne canadienne	
	100 - 0		100 - 33		100 - 67		167 - 167	
Famille avec deux enfants âgés entre 7 et 11 ans								
Alberta	10,7%	2 126 \$	17,2%	2 114 \$	20,44%	2 022 \$	26,9%	(1 010 \$)
Colombie-Britannique	9,4%	1 199 \$	14,6%	275 \$	17,61%	(315 \$)	24,8%	(3 766 \$)
Île-du-Prince-Édouard	3,4%	(1 113 \$)	13,2%	(416 \$)	17,32%	(445 \$)	28,0%	515 \$
Manitoba	7,1%	241 \$	14,7%	366 \$	18,88%	552 \$	28,3%	1 079 \$
Nouveau-Brunswick	5,2%	(491 \$)	13,7%	(170 \$)	17,66%	(262 \$)	27,2%	(403 \$)
Nouvelle-Écosse	7,3%	305 \$	14,5%	237 \$	18,19%	84 \$	29,0%	1 951 \$
Ontario	8,0%	667 \$	13,9%	(98 \$)	17,59%	(356 \$)	25,9%	(2 460 \$)
Saskatchewan	5,6%	(389 \$)	13,3%	(449 \$)	17,70%	(256 \$)	27,3%	(353 \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	10,9%	1 879 \$	15,8%	1 025 \$	19,05%	710 \$	28,2%	878 \$
Québec	-2,6%	(3 638 \$)	9,6%	(2 362 \$)	16,15%	(1 280 \$)	29,7%	2 852 \$
Moyenne canadienne	6,5%		14,1%		18,1%		27,5%	

Source : Calcul des auteurs.

Constatations générales

- Le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan présentent systématiquement des charges fiscales nettes inférieures à la moyenne canadienne pour tous les scénarios;
- À l’opposé, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador présentent des charges fiscales nettes supérieures à la moyenne pour tous ces scénarios en 2010;
- Tandis que l’Ontario présente une charge fiscale plus élevée que la moyenne canadienne pour la première situation de revenu, elle présente une charge fiscale sous la moyenne pour les trois autres situations lorsque le revenu de travail est plus élevé. À l’inverse, l’Île-du-Prince-Édouard présente une charge fiscale nette sous la moyenne lorsque le revenu de travail est plus faible tandis que la charge est plus élevée que la moyenne lorsque le revenu atteint 334 % du salaire moyen);
- Le Québec est la seule province à obtenir une charge fiscale négative (-2,6 %) pour le scénario à 100 % de salaire moyen lui conférant la charge fiscale nette la plus faible de l’ensemble des provinces canadiennes, position qu’elle conserve dans les deux scénarios de revenus suivants. À 167 % du salaire moyen, l’économie d’impôt en regard de l’application du taux moyen canadien est de 1 280 \$. Entre les deux derniers scénarios, la situation change rapidement, puisque le Québec se classe à la dixième place dans la situation de revenus la plus élevée, générant une charge fiscale additionnelle de 2 852 \$ en regard du taux de la charge fiscale nette moyenne canadienne.

Famille monoparentale avec deux enfants, trois situations de revenus

Enfin, le **tableau 8** présente la charge fiscale nette pour une famille monoparentale avec deux enfants selon trois situations de revenus. Le Québec se retrouve ici avec une charge fiscale nette plus faible pour deux des trois scénarios étudiés alors que la Colombie-Britannique obtient la charge fiscale la plus faible lorsque le revenu équivaut à 2 fois le salaire moyen.

Tableau 8 : **Charge fiscale nette des familles monoparentales avec deux enfants, 2010**

% Salaire moyen	67	Écart à la moyenne canadienne	100	Écart à la moyenne canadienne	200	Écart à la moyenne canadienne
Famille monoparentale avec deux enfants âgés entre 7 et 11 ans						
Alberta	-9,8%	3 070 \$	10,7%	1 688 \$	24,8%	37 \$
Colombie-Britannique	-15,0%	1 058 \$	9,7%	994 \$	23,0%	(1 433 \$)
Île-du-Prince-Édouard	-22,6%	(925 \$)	3,5%	(1 401 \$)	24,2%	(359 \$)
Manitoba	-17,7%	307 \$	7,9%	217 \$	25,5%	619 \$
Nouveau-Brunswick	-21,2%	(626 \$)	5,2%	(827 \$)	23,7%	(788 \$)
Nouvelle-Écosse	-19,7%	(231 \$)	7,3%	(30 \$)	25,8%	816 \$
Ontario	-20,3%	(430 \$)	8,5%	511 \$	24,5%	(202 \$)
Saskatchewan	-16,8%	601 \$	7,1%	(133 \$)	23,9%	(677 \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	-14,1%	1 359 \$	10,9%	1 510 \$	25,90%	1 008 \$
Québec	-31,1%	(3 283 \$)	2,8%	(1 815 \$)	25,91%	955 \$
Moyenne canadienne	-18,8%		7,4%		24,7%	

Source : Calcul des auteurs.

Constatations générales

- L'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick présentent ici systématiquement des charges fiscales nettes moins élevées que la moyenne canadienne;
- L'Alberta, le Manitoba et Terre-Neuve-et-Labrador présentent des charges fiscales nettes plus élevées que la moyenne canadienne pour tous les scénarios de familles monoparentales;
- L'Ontario présente une charge fiscale nette plus élevée que la moyenne canadienne lorsque le revenu équivaut au salaire moyen. Toutefois, la charge y est moins élevée que la moyenne lorsque le revenu est plus faible (67 % du salaire moyen) et elle est pratiquement égale lorsque le revenu dépasse ce niveau (200 % du salaire moyen);
- Le Québec présente la charge fiscale nette la plus basse de l'ensemble des provinces canadiennes pour deux des trois scénarios étudiés. À 67 % du salaire moyen, le taux québécois en comparaison du taux moyen canadien signifie une économie de 3 283 \$, tandis qu'à 100 % du salaire moyen, cette économie passe à 1 815 \$. Cependant, c'est également au Québec que la charge est la plus élevée, lorsque le salaire équivaut au double du salaire moyen, atteignant 25,9 %;

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

- À 23,0 %, la Colombie-Britannique présente la charge fiscale nette la plus basse pour un revenu équivalant à 2 fois le salaire moyen.

PROGRESSIVITÉ DE LA CHARGE FISCALE NETTE ET PRISE EN COMPTE DE LA SITUATION FAMILIALE

Il ressort fortement de la section précédente que la charge fiscale nette s'accroît lorsque le revenu augmente et varie également pour tenir compte de la situation familiale.

Progressivité de la charge fiscale nette

Le **tableau 9** présente l'écart de charge fiscale nette entre différents niveaux de revenus pour un célibataire, une famille monoparentale, un couple sans enfant et une famille biparentale. L'on y constate que la progression de la charge fiscale nette est plus forte au Québec que dans les autres provinces canadiennes en 2010.

Pour un célibataire, la charge fiscale au Québec s'accroît de 15,1 points de pourcentage entre un revenu de 67 % et un revenu de 200 % comparativement à 12,3 points de pourcentage pour la moyenne canadienne. Dans le cas d'une famille monoparentale, cet écart atteint 57,0 points de pourcentage entre ces mêmes niveaux de revenus alors que l'écart moyen canadien est de 43,6 points de pourcentage. Lorsque l'on compare les écarts de charge fiscale pour les couples sans enfant, l'écart au Québec est de 14,9 points de pourcentage contre 11,0 points de pourcentage pour la moyenne canadienne. Enfin, pour les couples avec enfants, l'écart moyen canadien est de 21,0 points de pourcentage contre 32,2 points de pourcentage au Québec.

Dans chaque cas, les plus grands écarts observés sont au Québec. Chacune à leur tour, l'Alberta (en présence d'un seul adulte) et la Colombie-Britannique (en présence de couples), présente deux scénarios où les écarts sont les plus faibles. Ainsi, dans le cas des couples sans enfant et avec enfants, les écarts respectifs de 14,9 et de 32,2 points de pourcentage au Québec sont plus du double des écarts constatés en Colombie-Britannique, à 7,2 et 15,5 points de pourcentage.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau 9 : **Variation (en points de pourcentage) entre les charges fiscales nettes constatées à différents niveaux de revenu, provinces et moyenne canadienne, 2010**

	Variation de charge fiscale entre 67% et 200% du salaire moyen		Variation de charge fiscale entre 100% et 334% du salaire moyen	
	<i>Célibataire</i>	<i>Monoparentale</i>	<i>Couple sans enfant</i>	<i>Couple avec enfants</i>
Alberta	10,1	34,5	9,7	16,3
Colombie-Britannique	10,2	38,1	7,2	15,5
Île-du-Prince-Édouard	12,5	46,9	12,2	24,5
Manitoba	11,5	43,2	11,0	21,2
Nouveau-Brunswick	12,1	45,0	12,1	22,0
Nouvelle-Écosse	14,5	45,5	11,8	21,8
Ontario	12,3	44,8	9,5	17,9
Saskatchewan	12,4	40,7	12,0	21,7
Terre-Neuve-et-Labrador	12,1	40,0	9,6	17,3
Québec	15,1	57,0	14,9	32,2
Moyenne des 10 provinces	12,3	43,6	11,0	21,0

Source : Calcul des auteurs.

Prise en compte de la situation familiale

Outre la variation du revenu, la prise en compte d'enfants est également un déterminant important de la charge fiscale nette au Canada. D'ailleurs, l'ensemble des provinces canadiennes offre une réduction de la charge fiscale nette lorsque l'on ajoute des enfants à charge. Les **tableaux 10 et 11** décrivent l'importance de ces baisses de charge fiscale nette pour les scénarios étudiés.

À ce titre, comme pour la progressivité, c'est le Québec qui présente les plus fortes réductions de la charge fiscale nette pour les familles monoparentales avec deux enfants (67 %, 100 % et 200 % du salaire moyen) et pour les familles avec deux enfants (100 %, 133 % et 334 % du salaire moyen) comparativement aux situations sans enfant.

La charge fiscale de 17,2 % d'un célibataire québécois, qui était déjà sous la moyenne canadienne, subit la baisse la plus marquée avec la prise en compte des enfants à charge. Cette prise en compte réduit de 48,3 points de pourcentage la charge fiscale à 67 % du salaire moyen.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Pour un revenu équivalant à 100 % du salaire moyen, il faut rappeler que la charge fiscale d'un célibataire au Québec est la plus élevée au Canada (25,0 %). Toutefois, les mesures fiscales et prestations relatives aux enfants abaissent cette charge de 22,2 points de pourcentage, rendant celle-ci la plus faible au Canada.

Tableau 10 : Célibataire sans enfant et avec deux enfants - Variation comparée en points de pourcentage de la charge fiscale nette lorsque le revenu augmente de 67 % à 200 % du salaire moyen, 2010

	67% du salaire moyen			100% du salaire moyen			200% du salaire moyen		
	0 enfant	2 enfants	Variation	0 enfant	2 enfants	Variation	0 enfant	2 enfants	Variation
Alberta	18,7%	-9,8%	28,5	24,0%	10,7%	13,3	28,8%	24,8%	4,0
Colombie-Britannique	16,3%	-15,0%	31,4	21,8%	9,7%	12,1	26,6%	23,0%	3,5
Île-du-Prince-Édouard	17,5%	-22,6%	40,2	22,6%	3,5%	19,1	30,1%	24,2%	5,8
Manitoba	19,2%	-17,7%	36,9	24,4%	7,9%	16,5	30,7%	25,5%	5,2
Nouveau-Brunswick	16,9%	-21,2%	38,1	22,6%	5,2%	17,4	29,0%	23,7%	5,2
Nouvelle-Écosse	16,6%	-19,7%	36,3	23,6%	7,3%	16,3	31,1%	25,8%	5,3
Ontario	16,8%	-20,3%	37,1	22,2%	8,5%	13,7	29,1%	24,5%	4,6
Saskatchewan	17,4%	-16,8%	34,1	23,8%	7,1%	16,8	29,8%	23,9%	5,8
Terre-Neuve-et-Labrador	18,0%	-14,1%	32,0	23,8%	10,9%	12,9	30,1%	25,9%	4,2
Québec	17,2%	-31,1%	48,3	25,0%	2,8%	22,2	32,3%	25,9%	6,4
Moyenne des 10 provinces	17,5%	-18,8%	36,3	23,4%	7,4%	16,0	29,7%	24,7%	5,0

Source : Calcul des auteurs.

De même, la prise en compte de deux enfants chez un couple abaisse de 18,6 points de pourcentage la charge fiscale nette au Québec lorsque le revenu équivaut à 100 % du salaire moyen, rendant celle-ci négative. On constate également que lorsque le revenu atteint 167 % du salaire moyen, la présence de deux enfants a pour effet de diminuer la charge fiscale nette de 6,9 points de pourcentage, la faisant passer de la plus élevée à la plus faible parmi toutes les provinces canadiennes.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau 11 : Couples avec et sans enfants - Variation comparée en points de pourcentage de la charge fiscale nette lorsque le revenu augmente de 100 % à 334 % du salaire moyen, 2010

	100% + 0% du salaire moyen			100% + 67% du salaire moyen			167% + 167% du salaire moyen		
	0 enfant	2 enfants	Variation	0 enfant	2 enfants	Variation	0 enfant	2 enfants	Variation
Alberta	17,6%	10,7%	6,9	22,2%	20,4%	1,8	27,3%	26,9%	0,4
Colombie-Britannique	18,0%	9,4%	8,6	20,5%	17,6%	2,9	25,2%	24,8%	0,3
Île-du-Prince-Édouard	16,2%	3,4%	12,8	21,5%	17,3%	4,2	28,5%	28,0%	0,5
Manitoba	18,0%	7,1%	10,9	22,9%	18,9%	4,0	28,9%	28,3%	0,6
Nouveau-Brunswick	15,6%	5,2%	10,4	21,3%	17,7%	3,6	27,7%	27,2%	0,5
Nouvelle-Écosse	17,7%	7,3%	10,4	21,8%	18,2%	3,7	29,5%	29,0%	0,5
Ontario	16,8%	8,0%	8,9	20,2%	17,6%	2,6	26,3%	25,9%	0,4
Saskatchewan	16,5%	5,6%	10,9	22,1%	17,7%	4,4	28,5%	27,3%	1,2
Terre-Neuve-et-Labrador	19,0%	10,9%	8,1	22,0%	19,1%	2,9	28,6%	28,2%	0,4
Québec	16,1%	-2,6%	18,6	23,1%	16,1%	6,9	30,9%	29,7%	1,3
Moyenne des 10 provinces	17,2%	6,5%	10,7	21,8%	18,1%	3,7	28,2%	27,5%	0,6

Source : Calcul des auteurs.

Globalement, si la prise en compte de la situation familiale se fait de façon plus importante au Québec que dans les autres provinces canadiennes, en contrepartie, c'est en Alberta que la prise en compte d'enfants abaisse le moins la charge fiscale nette au Canada pour trois des six situations étudiées. La Colombie-Britannique (à deux occasions) et le Manitoba (à une reprise) affichent également les plus faibles variations de charge fiscale nette au Canada en présence d'enfants.

La situation du Québec est particulière sur la scène canadienne. Il s'agit en effet de la seule province présentant des variations de charge fiscale nette en présence d'enfants supérieures à la moyenne canadienne pour l'ensemble des situations étudiées.

CONCLUSION

S'appuyant sur une approche développée par l'OCDE, la présente analyse apporte un éclairage intéressant sur la comparaison de la charge fiscale nette entre les provinces canadiennes. Si la Colombie-Britannique, le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick présentent, tour à tour, la charge fiscale nette la plus faible selon les différents scénarios étudiés, seul le Nouveau-Brunswick présente systématiquement une charge fiscale nette plus faible que la moyenne des provinces canadiennes pour ces quatorze scénarios. Inversement, Terre-Neuve-et-Labrador et le Manitoba présentent des charges fiscales nettes plus élevées que la moyenne des provinces pour l'ensemble des scénarios étudiés.

C'est la Colombie-Britannique qui a le plus grand nombre de premières places. Elle présente la charge fiscale nette la plus faible pour six des quatorze scénarios étudiés. Dans cinq scénarios, c'est le Québec qui obtient la charge fiscale nette la plus faible. L'Ontario y arrive deux fois, lorsque le revenu du couple sans enfant correspond à 133 % et 167 % du salaire moyen, et le Nouveau-Brunswick une fois, lorsque le revenu du couple sans enfant équivaut à 100 % du salaire moyen.

Contrairement à ce que certains auraient pu croire, on constate donc que l'Alberta, qui présente le crédit d'impôt de base le plus élevé parmi les provinces canadiennes à 16 825 \$ et un taux d'imposition fixe à 10 %, n'obtient aucune fois, sur les quatorze scénarios analysés, la charge fiscale nette la plus faible¹¹. À l'inverse, même si le Québec utilise davantage l'impôt sur le revenu que les autres provinces, les prestations mises en place viennent tempérer l'effritement du revenu disponible de ces contribuables en regard des autres provinces canadiennes. L'analyse de tous les cas présentés révèle que la charge fiscale nette du Québec en 2010 varie d'un extrême à l'autre. Dit autrement, le Québec obtient 5 premières places et 6 dernières places dans les

¹¹ En 2010, l'Alberta est la province imposant le taux nominal le plus faible aux revenus lorsque ceux-ci dépassent 75 000 \$, soit un taux de 10 %. Toutefois, sous ce niveau de revenu, seuls le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan présentent des taux d'imposition nominaux strictement plus élevés que 10 %.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

14 scénarios étudiés. Pas étonnant alors de constater que la charge fiscale nette progresse plus vite au Québec et que celle-ci y est abaissée davantage par la prise en compte d'enfants à charge, notamment pour les familles monoparentales à faible revenu où elle est chute de 48,3 points de pourcentage.

L'analyse offre un éclairage nouveau sur la charge fiscale entre les provinces canadiennes.

Tableau 12 : **Rang de chaque province pour les 14 situations analysées**
(1 = taux le plus bas et 10 = taux le plus élevé)

Type de famille	% du SM	Alb.	C.-B.	Î.-P.-É.	Man.	N.-B.	N.-É.	Ont.	Sask.	T.-N.-L.	QC
Personne seule	67 %	9	1	7	10	4	2	3	6	8	5
	100 %	8	1	4	9	3	5	2	7	6	10
	200 %	2	1	6	8	3	9	4	5	7	10
Couple sans enfants	100 % + 0 %	6	8	3	9	1	7	5	4	10	2
	100 % + 33 %	5	2	4	10	3	7	1	6	9	8
	100 % + 67 %	8	2	4	9	3	5	1	7	6	10
	167 % + 167 %	3	1	5	8	4	9	2	6	7	10
Famille avec deux enfants	100 % + 0 %	9	8	2	5	3	6	7	4	10	1
	100 % + 33 %	10	7	2	8	4	6	5	3	9	1
	100 % + 67 %	10	4	2	8	5	7	3	6	9	1
	167 % + 167 %	3	1	6	8	4	9	2	5	7	10
Famille monoparentale avec deux enfants	67 %	10	8	2	6	3	5	4	7	9	1
	100 %	9	8	2	6	3	5	7	4	10	1
	200 %	6	1	4	7	2	8	5	3	9	10
Nb de fois avec le taux le plus bas		0	6	0	0	1	0	2	0	0	5
Nb de fois avec taux le plus élevé		3	0	0	2	0	0	0	0	3	6

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

ANNEXE 1 – DÉTAIL DE LA CHARGE FISCALE NETTE PAR PROVINCE – 2010

Tableau A1-1 : Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Terre-Neuve-et-Labrador – Année d'imposition 2010

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants				Couple avec deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans				Monoparentale deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans			
	(% du salaire moyen)	67 %	100 %	200 %	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	67 %	100 %	200 %
Salaires bruts		28 597 \$	42 896 \$	85 792 \$	42 896 \$	57 195 \$	71 494 \$	142 987 \$	42 896 \$	57 195 \$	71 494 \$	142 987 \$	28 597 \$	42 896 \$	85 792 \$
Impôts															
Fédéral		2 314 \$	4 451 \$	14 009 \$	2 894 \$	4 764 \$	6 765 \$	21 420 \$	2 263 \$	4 133 \$	6 135 \$	20 789 \$	126 \$	2 263 \$	11 821 \$
Provincial		1 465 \$	3 067 \$	8 884 \$	2 574 \$	3 505 \$	4 532 \$	13 650 \$	2 574 \$	3 505 \$	4 532 \$	13 650 \$	414 \$	2 574 \$	8 391 \$
Cotisations sociales obligatoires															
Assurance emploi		495 \$	742 \$	747 \$	742 \$	989 \$	1 237 \$	1 495 \$	742 \$	989 \$	1 237 \$	1 495 \$	495 \$	742 \$	747 \$
Régime de pension du Canada		1 242 \$	1 950 \$	2 163 \$	1 950 \$	2 485 \$	3 192 \$	4 326 \$	1 950 \$	2 485 \$	3 192 \$	4 326 \$	1 242 \$	1 950 \$	2 163 \$
Prestations versées par les administrations															
Prestation fiscale canadienne pour enfants		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 619 \$	2 047 \$	1 475 \$	0 \$	5 541 \$	2 619 \$	903 \$
Prestation pour enfants de Terre-Neuve-Labrador		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Crédit de TPS		381 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	242 \$	0 \$	0 \$	0 \$	762 \$	242 \$	0 \$
Crédit de Terre-Neuve-Labrador pour la TVH		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues		5 135 \$	10 210 \$	25 803 \$	8 160 \$	11 743 \$	15 727 \$	40 890 \$	4 668 \$	9 065 \$	13 621 \$	40 260 \$	-4 026 \$	4 668 \$	22 220 \$
Charge fiscale nette		18,0%	23,8%	30,1%	19,0%	20,5%	22,0%	28,6%	10,9%	15,8%	19,1%	28,2%	-14,1%	10,9%	25,9%
Revenu disponible		23 462 \$	32 686 \$	59 989 \$	34 736 \$	45 452 \$	55 767 \$	102 097 \$	38 228 \$	48 130 \$	57 872 \$	102 727 \$	32 623 \$	38 228 \$	63 573 \$

Source : Calcul des auteurs.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau A1-2 : **Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Île-du-Prince-Édouard – Année d'imposition 2010**

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants				Couple avec deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans				Monoparentale deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans			
	(% du salaire moyen)	67 %	100 %	200 %	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	67 %	100 %	200 %
Salaires bruts		24 225 \$	36 338 \$	72 676 \$	36 338 \$	48 451 \$	60 564 \$	121 127 \$	36 338 \$	48 451 \$	60 564 \$	121 127 \$	24 225 \$	36 338 \$	72 676 \$
Impôts															
Fédéral		1 702 \$	3 398 \$	10 970 \$	1 840 \$	3 404 \$	5 100 \$	16 610 \$	1 210 \$	2 774 \$	4 469 \$	15 980 \$	0 \$	1 210 \$	8 782 \$
Provincial		1 477 \$	2 759 \$	7 961 \$	2 117 \$	3 128 \$	4 236 \$	12 075 \$	2 117 \$	3 128 \$	4 236 \$	12 075 \$	622 \$	2 142 \$	7 345 \$
Cotisations sociales obligatoires															
Assurance emploi		419 \$	629 \$	747 \$	629 \$	838 \$	1 048 \$	1 495 \$	629 \$	838 \$	1 048 \$	1 495 \$	419 \$	629 \$	747 \$
Régime de pension du Canada		1 026 \$	1 625 \$	2 163 \$	1 625 \$	2 052 \$	2 651 \$	4 326 \$	1 625 \$	2 052 \$	2 651 \$	4 326 \$	1 026 \$	1 625 \$	2 163 \$
Prestations versées par les administrations															
Prestation fiscale canadienne pour enfants		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3 761 \$	2 397 \$	1 912 \$	0 \$	6 547 \$	3 761 \$	1 428 \$
Crédit de TPS		381 \$	189 \$	0 \$	308 \$	0 \$	0 \$	0 \$	570 \$	0 \$	0 \$	0 \$	762 \$	570 \$	0 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	244 \$	0 \$	0 \$
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues		4 243 \$	8 221 \$	21 842 \$	5 903 \$	9 422 \$	13 034 \$	34 506 \$	1 250 \$	6 395 \$	10 492 \$	33 876 \$	-5 487 \$	1 275 \$	17 610 \$
Charge fiscale nette		17,5%	22,6%	30,1%	16,2%	19,4%	21,5%	28,5%	3,4%	13,2%	17,3%	28,0%	-22,6%	3,5%	24,2%
Revenu disponible		19 982 \$	28 117 \$	50 835 \$	30 435 \$	39 029 \$	47 529 \$	86 621 \$	35 088 \$	42 056 \$	50 072 \$	87 252 \$	29 712 \$	35 064 \$	55 067 \$

Source : Calcul des auteurs.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau A1-3 : **Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Nouvelle-Écosse – Année d'imposition 2010**

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants				Couple avec deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans				Monoparentale deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans		
	(% du salaire moyen)	67 %	100 %	200 %	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	67 %	100 %
Salaires bruts	25 949 \$	38 923 \$	77 847 \$	38 923 \$	51 898 \$	64 872 \$	129 744 \$	38 923 \$	51 898 \$	64 872 \$	129 744 \$	25 949 \$	38 923 \$	77 847 \$
Impôts														
Fédéral	1 943 \$	3 759 \$	12 107 \$	2 202 \$	3 887 \$	5 703 \$	18 506 \$	1 572 \$	3 256 \$	5 073 \$	17 876 \$	0 \$	1 572 \$	9 920 \$
Provincial	1 420 \$	3 059 \$	9 157 \$	2 445 \$	3 415 \$	4 480 \$	13 989 \$	2 445 \$	3 415 \$	4 480 \$	13 989 \$	588 \$	2 445 \$	8 453 \$
Cotisations sociales obligatoires														
Assurance emploi	449 \$	673 \$	747 \$	673 \$	898 \$	1 122 \$	1 495 \$	673 \$	898 \$	1 122 \$	1 495 \$	449 \$	673 \$	747 \$
Régime de pension du Canada	1 111 \$	1 753 \$	2 163 \$	1 753 \$	2 222 \$	2 864 \$	4 326 \$	1 753 \$	2 222 \$	2 864 \$	4 326 \$	1 111 \$	1 753 \$	2 163 \$
Prestations versées par les administrations														
Prestation fiscale canadienne pour enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3 166 \$	2 259 \$	1 740 \$	0 \$	6 150 \$	3 166 \$	1 221 \$
Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Crédit de TPS	381 \$	60 \$	0 \$	179 \$	0 \$	0 \$	0 \$	441 \$	0 \$	0 \$	0 \$	762 \$	441 \$	0 \$
Crédit de taxe pour la vie abordable	240 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	354 \$	0 \$	0 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues	4 303 \$	9 186 \$	24 175 \$	6 895 \$	10 422 \$	14 169 \$	38 316 \$	2 836 \$	7 533 \$	11 799 \$	37 686 \$	-5 118 \$	2 836 \$	20 063 \$
Charge fiscale nette	16,6%	23,6%	31,1%	17,7%	20,1%	21,8%	29,5%	7,3%	14,5%	18,2%	29,0%	-19,7%	7,3%	25,8%
Revenu disponible	21 646 \$	29 738 \$	53 671 \$	32 029 \$	41 476 \$	50 703 \$	91 428 \$	36 087 \$	44 365 \$	53 073 \$	92 059 \$	31 067 \$	36 087 \$	57 784 \$

Source : Calcul des auteurs.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau A1-4 : **Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Nouveau-Brunswick – Année d'imposition 2010**

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants				Couple avec deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans				Monoparentale deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans			
	(% du salaire moyen)	67 %	100 %	200 %	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	67 %	100 %	200 %
Salaires bruts		26 005 \$	39 007 \$	78 014 \$	39 007 \$	52 009 \$	65 011 \$	130 023 \$	39 007 \$	52 009 \$	65 011 \$	130 023 \$	26 005 \$	39 007 \$	78 014 \$
Impôts															
Fédéral		1 951 \$	3 771 \$	12 144 \$	2 214 \$	3 902 \$	5 722 \$	18 506 \$	1 584 \$	3 272 \$	5 092 \$	17 876 \$	0 \$	1 584 \$	9 957 \$
Provincial		1 251 \$	2 668 \$	7 541 \$	1 613 \$	2 996 \$	4 125 \$	11 713 \$	1 613 \$	2 996 \$	4 125 \$	11 713 \$	12 \$	1 613 \$	6 848 \$
Cotisations sociales obligatoires															
Assurance emploi		450 \$	675 \$	747 \$	675 \$	900 \$	1 125 \$	1 495 \$	675 \$	900 \$	1 125 \$	1 494 \$	450 \$	675 \$	747 \$
Régime de pension du Canada		1 114 \$	1 758 \$	2 163 \$	1 758 \$	2 228 \$	2 872 \$	4 326 \$	1 758 \$	2 228 \$	2 872 \$	4 326 \$	1 114 \$	1 758 \$	2 163 \$
Prestations versées par les administrations															
Prestation fiscale canadienne pour enfants		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3 147 \$	2 254 \$	1 734 \$	0 \$	6 138 \$	3 147 \$	1 214 \$
Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	200 \$	0 \$	0 \$
Supplément au revenu gagné		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Crédit de TPS		381 \$	56 \$	0 \$	175 \$	0 \$	0 \$	0 \$	437 \$	0 \$	0 \$	0 \$	762 \$	437 \$	0 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues		4 386 \$	8 815 \$	22 595 \$	6 085 \$	10 026 \$	13 843 \$	36 040 \$	2 046 \$	7 141 \$	11 479 \$	35 409 \$	-5 523 \$	2 046 \$	18 500 \$
Charge fiscale nette		16,9%	22,6%	29,0%	15,6%	19,3%	21,3%	27,7%	5,2%	13,7%	17,7%	27,2%	-21,2%	5,2%	23,7%
Revenu disponible		21 619 \$	30 191 \$	55 418 \$	32 922 \$	41 983 \$	51 168 \$	93 983 \$	36 961 \$	44 868 \$	53 533 \$	94 614 \$	31 528 \$	36 961 \$	59 513 \$

Source : Calcul des auteurs.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau A1-5 : **Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Québec – Année d'imposition 2010**

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants				Couple avec deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans				Monoparentale deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans			
	(% du salaire moyen)	67 %	100 %	200 %	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	67 %	100 %	200 %
Salaires bruts		26 765 \$	40 148 \$	80 296 \$	40 148 \$	53 531 \$	66 913 \$	133 827 \$	40 148 \$	53 531 \$	66 913 \$	133 827 \$	26 765 \$	40 148 \$	80 296 \$
Impôts															
Fédéral		1 714 \$	3 276 \$	10 540 \$	1 975 \$	3 427 \$	4 989 \$	16 162 \$	1 449 \$	2 901 \$	4 463 \$	15 636 \$	0 \$	1 449 \$	8 713 \$
Provincial		1 771 \$	4 180 \$	12 294 \$	2 079 \$	4 092 \$	6 196 \$	19 066 \$	2 079 \$	4 092 \$	6 196 \$	19 066 \$	1 771 \$	4 180 \$	12 294 \$
Contribution santé		25 \$	25 \$	25 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$	0 \$	25 \$	25 \$
Cotisations sociales obligatoires															
Assurance emploi		364 \$	546 \$	588 \$	546 \$	728 \$	910 \$	1 175 \$	546 \$	728 \$	910 \$	1 175 \$	364 \$	546 \$	588 \$
Régime assurance-parentale		135 \$	203 \$	316 \$	203 \$	271 \$	339 \$	633 \$	203 \$	271 \$	339 \$	633 \$	135 \$	203 \$	316 \$
Régime des rentes du Québec		1 152 \$	1 814 \$	2 163 \$	1 814 \$	2 303 \$	2 966 \$	4 326 \$	1 814 \$	2 303 \$	2 966 \$	4 326 \$	1 152 \$	1 814 \$	2 163 \$
Prestations versées par les administrations															
Prestation fiscale canadienne pour enfants		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 885 \$	2 194 \$	1 658 \$	0 \$	5 963 \$	2 885 \$	1 123 \$
Soutien aux enfants		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3 264 \$	2 987 \$	2 461 \$	1 175 \$	4 026 \$	3 775 \$	2 169 \$
Prime au travail		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	548 \$	0 \$	0 \$	0 \$	696 \$	0 \$	0 \$
Crédit de TPS		381 \$	0 \$	0 \$	118 \$	0 \$	0 \$	0 \$	380 \$	0 \$	0 \$	0 \$	762 \$	380 \$	0 \$
Crédit pour TVQ		178 \$	0 \$	0 \$	93 \$	0 \$	0 \$	0 \$	93 \$	0 \$	0 \$	0 \$	299 \$	36 \$	0 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues		4 601 \$	10 044 \$	25 926 \$	6 457 \$	10 871 \$	15 450 \$	41 412 \$	-1 028 \$	5 164 \$	10 804 \$	39 711 \$	-8 324 \$	1 141 \$	20 807 \$
Charge fiscale nette		17,2%	25,0%	32,3%	16,1%	20,3%	23,1%	30,9%	-2,6%	9,6%	16,1%	29,7%	-31,1%	2,8%	25,9%
Revenu disponible		22 164 \$	30 104 \$	54 370 \$	33 691 \$	42 660 \$	51 463 \$	92 415 \$	41 176 \$	48 367 \$	56 109 \$	94 116 \$	35 089 \$	39 007 \$	59 489 \$

Source : Calcul des auteurs.

La charge fiscale nette :
 Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau A1-6 : **Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Ontario – Année d'imposition 2010**

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants				Couple avec deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans				Monoparentale deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans			
	(% du salaire moyen)	67 %	100 %	200 %	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	67 %	100 %	200 %
Salaires bruts		30 125 \$	45 187 \$	90 374 \$	45 187 \$	60 249 \$	75 311 \$	150 623 \$	45 187 \$	60 249 \$	75 311 \$	150 623 \$	30 125 \$	45 187 \$	90 374 \$
Impôts															
Fédéral		2 528 \$	4 937 \$	15 200 \$	3 380 \$	5 357 \$	7 465 \$	23 099 \$	2 750 \$	4 726 \$	6 835 \$	22 469 \$	340 \$	2 750 \$	13 012 \$
Provincial		977 \$	2 020 \$	7 452 \$	1 636 \$	2 142 \$	2 997 \$	9 900 \$	1 333 \$	2 142 \$	2 997 \$	9 900 \$	0 \$	1 333 \$	6 854 \$
Contribution santé de l'Ontario		300 \$	450 \$	750 \$	450 \$	450 \$	750 \$	1 500 \$	450 \$	450 \$	750 \$	1 500 \$	300 \$	450 \$	750 \$
Cotisations sociales obligatoires															
Assurance emploi		521 \$	747 \$	747 \$	747 \$	1 008 \$	1 269 \$	1 495 \$	747 \$	1 008 \$	1 269 \$	1 495 \$	521 \$	747 \$	747 \$
Régime de pension du Canada		1 318 \$	2 064 \$	2 163 \$	2 064 \$	2 636 \$	3 381 \$	4 326 \$	2 064 \$	2 636 \$	3 381 \$	4 326 \$	1 318 \$	2 064 \$	2 163 \$
Prestations versées par les administrations															
Prestation fiscale canadienne pour enfants		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 527 \$	1 925 \$	1 322 \$	0 \$	5 190 \$	2 527 \$	720 \$
Prestation ontarienne pour enfants		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	185 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 390 \$	185 \$	0 \$
Crédit de TPS		381 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	128 \$	0 \$	0 \$	0 \$	762 \$	128 \$	0 \$
Crédit de taxe de vente et de transition à la taxe de vente		200 \$	200 \$	0 \$	665 \$	665 \$	665 \$	665 \$	898 \$	665 \$	665 \$	665 \$	1 240 \$	665 \$	665 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues		5 063 \$	10 018 \$	26 313 \$	7 612 \$	10 927 \$	15 197 \$	39 655 \$	3 605 \$	8 372 \$	13 244 \$	39 025 \$	-6 103 \$	3 838 \$	22 142 \$
Charge fiscale nette		16,8%	22,2%	29,1%	16,8%	18,1%	20,2%	26,3%	8,0%	13,9%	17,6%	25,9%	-20,3%	8,5%	24,5%
Revenu disponible		25 062 \$	35 169 \$	64 061 \$	37 575 \$	49 322 \$	60 115 \$	110 967 \$	41 582 \$	51 877 \$	62 067 \$	111 598 \$	36 227 \$	41 349 \$	68 232 \$

Source : Calcul des auteurs.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau A1-7 : **Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Manitoba – Année d'imposition 2010**

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants				Couple avec deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans				Monoparentale deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans			
	(% du salaire moyen)	67 %	100 %	200 %	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	67 %	100 %	200 %
Salaires bruts		26 846 \$	40 269 \$	80 538 \$	40 269 \$	53 692 \$	67 115 \$	134 230 \$	40 269 \$	53 692 \$	67 115 \$	134 230 \$	26 846 \$	40 269 \$	80 538 \$
Impôts															
Fédéral		2 069 \$	3 948 \$	12 699 \$	2 391 \$	4 138 \$	6 017 \$	19 493 \$	1 760 \$	3 508 \$	5 387 \$	18 862 \$	0 \$	1 760 \$	10 512 \$
Provincial		1 846 \$	3 380 \$	9 101 \$	2 446 \$	3 780 \$	5 225 \$	13 530 \$	1 852 \$	3 354 \$	4 799 \$	13 365 \$	485 \$	2 149 \$	8 222 \$
Cotisations sociales obligatoires															
Assurance emploi		464 \$	697 \$	747 \$	697 \$	929 \$	1 161 \$	1 495 \$	697 \$	929 \$	1 161 \$	1 495 \$	464 \$	697 \$	747 \$
Régime de pension du Canada		1 156 \$	1 820 \$	2 163 \$	1 820 \$	2 311 \$	2 976 \$	4 326 \$	1 820 \$	2 311 \$	2 976 \$	4 326 \$	1 156 \$	1 820 \$	2 163 \$
Prestations versées par les administrations															
Prestation fiscale canadienne pour enfants		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 857 \$	2 187 \$	1 650 \$	0 \$	5 944 \$	2 857 \$	1 113 \$
Montant pour enfant du Manitoba		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Crédit d'impôt personnel du Manitoba		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	39 \$	0 \$	0 \$	0 \$	148 \$	13 \$	0 \$
Crédit de TPS		381 \$	0 \$	0 \$	112 \$	0 \$	0 \$	0 \$	374 \$	0 \$	0 \$	0 \$	762 \$	374 \$	0 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues		5 154 \$	9 844 \$	24 711 \$	7 242 \$	11 158 \$	15 379 \$	38 844 \$	2 859 \$	7 915 \$	12 673 \$	38 049 \$	-4 748 \$	3 182 \$	20 531 \$
Charge fiscale nette		19,2%	24,4%	30,7%	18,0%	20,8%	22,9%	28,9%	7,1%	14,7%	18,9%	28,3%	-17,7%	7,9%	25,5%
Revenu disponible		21 692 \$	30 425 \$	55 827 \$	33 027 \$	42 534 \$	51 736 \$	95 386 \$	37 410 \$	45 778 \$	54 443 \$	96 182 \$	31 594 \$	37 087 \$	60 007 \$

Source : Calcul des auteurs.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau A1-8 : **Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Saskatchewan – Année d'imposition 2010**

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants				Couple avec deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans				Monoparentale deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans		
	67 %	100 %	200 %	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	67 %	100 %	200 %
Salaires bruts	28 891 \$	43 337 \$	86 673 \$	43 337 \$	57 782 \$	72 228 \$	144 455 \$	43 337 \$	57 782 \$	72 228 \$	144 455 \$	28 891 \$	43 337 \$	86 673 \$
Impôts														
Fédéral	2 355 \$	4 544 \$	14 238 \$	2 987 \$	4 877 \$	6 899 \$	21 742 \$	2 356 \$	4 247 \$	6 269 \$	21 112 \$	168 \$	2 356 \$	12 050 \$
Provincial	1 517 \$	3 059 \$	8 672 \$	1 591 \$	3 067 \$	4 576 \$	13 588 \$	503 \$	1 979 \$	3 488 \$	12 501 \$	0 \$	1 047 \$	6 660 \$
Cotisations sociales obligatoires														
Assurance emploi	500 \$	747 \$	747 \$	747 \$	997 \$	1 247 \$	1 495 \$	747 \$	997 \$	1 247 \$	1 495 \$	500 \$	747 \$	747 \$
Régime de pension du Canada	1 257 \$	1 972 \$	2 163 \$	1 972 \$	2 514 \$	3 229 \$	4 326 \$	1 972 \$	2 514 \$	3 229 \$	4 326 \$	1 257 \$	1 972 \$	2 163 \$
Prestations versées par les administrations														
Prestation fiscale canadienne pour enfants	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 601 \$	2 023 \$	1 446 \$	0 \$	5 474 \$	2 601 \$	868 \$
Prestation pour enfants de la Saskatchewan	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Supplément au revenu gagné de la Saskatchewan	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Crédit de TPS	381 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	220 \$	0 \$	0 \$	0 \$	762 \$	220 \$	0 \$
Crédit pour la taxe aux résidents à faible revenu de la Saskatchewan	221 \$	0 \$	0 \$	157 \$	0 \$	0 \$	0 \$	329 \$	40 \$	0 \$	0 \$	528 \$	243 \$	0 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues	5 026 \$	10 323 \$	25 820 \$	7 141 \$	11 455 \$	15 951 \$	41 152 \$	2 429 \$	7 674 \$	12 787 \$	39 434 \$	-4 839 \$	3 058 \$	20 753 \$
Charge fiscale nette	17,4%	23,8%	29,8%	16,5%	19,8%	22,1%	28,5%	5,6%	13,3%	17,7%	27,3%	-16,8%	7,1%	23,9%
Revenu disponible	23 865 \$	33 014 \$	60 853 \$	36 196 \$	46 327 \$	56 277 \$	103 303 \$	40 908 \$	50 108 \$	59 440 \$	105 021 \$	33 730 \$	40 278 \$	65 920 \$

Source : Calcul des auteurs.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau A1-9 : **Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Alberta – Année d'imposition 2010**

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants				Couple avec deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans				Monoparentale deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans			
	(% du salaire moyen)	67 %	100 %	200 %	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	67 %	100 %	200 %
Salaires bruts		33 911 \$	50 866 \$	101 732 \$	50 866 \$	67 821 \$	84 777 \$	169 553 \$	50 866 \$	67 821 \$	84 777 \$	169 553 \$	33 911 \$	50 866 \$	101 732 \$
Impôts															
Fédéral		3 058 \$	6 172 \$	18 153 \$	4 614 \$	6 226 \$	9 229 \$	27 490 \$	3 984 \$	6 226 \$	8 599 \$	26 859 \$	870 \$	3 984 \$	6 517 \$
Provincial		1 499 \$	3 113 \$	8 200 \$	1 431 \$	3 113 \$	4 612 \$	13 008 \$	1 431 \$	3 113 \$	4 612 \$	13 008 \$	0 \$	1 431 \$	15 966 \$
Cotisations sociales obligatoires															
Assurance emploi		587 \$	747 \$	747 \$	747 \$	1 041 \$	1 334 \$	1 495 \$	747 \$	1 041 \$	1 334 \$	1 495 \$	587 \$	747 \$	747 \$
Régime de pension du Canada		1 505 \$	2 163 \$	2 163 \$	2 163 \$	2 829 \$	3 668 \$	4 326 \$	2 163 \$	2 829 \$	3 668 \$	4 326 \$	1 505 \$	2 163 \$	2 163 \$
Prestations versées par les administrations															
Prestation fiscale canadienne pour enfants		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 238 \$	1 560 \$	882 \$	0 \$	4 257 \$	2 238 \$	204 \$
Crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	653 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 329 \$	653 \$	0 \$
Crédit de TPS		311 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	692 \$	0 \$	0 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues		6 339 \$	12 195 \$	29 263 \$	8 955 \$	13 208 \$	18 844 \$	46 319 \$	5 434 \$	11 648 \$	17 332 \$	45 689 \$	-3 316 \$	5 434 \$	25 190 \$
Charge fiscale nette		18,7%	24,0%	28,8%	17,6%	19,5%	22,2%	27,3%	10,7%	17,2%	20,4%	26,9%	-9,8%	10,7%	24,8%
Revenu disponible		27 572 \$	38 671 \$	72 469 \$	41 911 \$	54 613 \$	65 932 \$	123 234 \$	45 433 \$	56 173 \$	67 444 \$	123 865 \$	37 226 \$	45 432 \$	76 542 \$

Source : Calcul des auteurs.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau A1-10 : **Impôts, cotisations et prestations (charge fiscale nette), Colombie-Britannique – Année d'imposition 2010**

	Célibataire sans enfants			Couple sans enfants				Couple avec deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans				Monoparentale deux enfants âgés de plus de 7 ans et moins de 11 ans			
	(% du salaire moyen)	67 %	100 %	200 %	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	100% et 0%	100% et 33%	100% et 67%	167% et 167%	67 %	100 %	200 %
Salaires bruts		27 953 \$	41 930 \$	83 860 \$	41 930 \$	55 906 \$	69 883 \$	139 766 \$	41 930 \$	55 906 \$	69 883 \$	139 766 \$	27 953 \$	41 930 \$	83 860 \$
Impôts															
Fédéral		2 224 \$	4 248 \$	13 506 \$	2 691 \$	4 516 \$	6 472 \$	20 711 \$	2 061 \$	3 885 \$	5 842 \$	20 080 \$	36 \$	2 061 \$	11 319 \$
Provincial		721 \$	1 592 \$	5 173 \$	1 103 \$	1 592 \$	2 313 \$	7 460 \$	1 103 \$	1 592 \$	2 313 \$	7 460 \$	233 \$	1 103 \$	4 684 \$
Primes obligatoires du régime de services médicaux		411 \$	684 \$	684 \$	1 224 \$	1 224 \$	1 224 \$	1 224 \$	1 368 \$	1 368 \$	1 368 \$	1 368 \$	1 096 \$	1 368 \$	1 368 \$
Cotisations sociales obligatoires															
Assurance emploi		484 \$	725 \$	747 \$	725 \$	967 \$	1 209 \$	1 495 \$	725 \$	967 \$	1 209 \$	1 495 \$	484 \$	725 \$	747 \$
Régime de pension du Canada		1 210 \$	1 902 \$	2 163 \$	1 902 \$	2 421 \$	3 113 \$	4 326 \$	1 902 \$	2 421 \$	3 113 \$	4 326 \$	1 210 \$	1 902 \$	2 163 \$
Prestations versées par les administrations															
Prestation fiscale canadienne pour enfants		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	2 658 \$	2 099 \$	1 539 \$	0 \$	5 689 \$	2 658 \$	980 \$
Prestation familiale de la Colombie-Britannique		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Prestation sur le revenu gagné		s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Crédit de TPS		381 \$	0 \$	0 \$	29 \$	0 \$	0 \$	0 \$	291 \$	0 \$	0 \$	0 \$	762 \$	291 \$	0 \$
Crédit de taxe harmonisée et crédit pour la taxe sur les mesure climatiques aux résidents à faible revenu de la Colombie-Britannique		105 \$	0 \$	0 \$	85 \$	0 \$	0 \$	0 \$	286 \$	0 \$	0 \$	0 \$	813 \$	130 \$	0 \$
Prestation fiscale pour revenu de travail		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Total des impôt et cotisations payés moins les prestations reçues		4 564 \$	9 152 \$	22 274 \$	7 532 \$	10 720 \$	14 331 \$	35 216 \$	3 925 \$	8 135 \$	12 305 \$	34 729 \$	-4 206 \$	4 082 \$	19 301 \$
Charge fiscale nette		16,3%	21,8%	26,6%	18,0%	19,2%	20,5%	25,2%	9,4%	14,6%	17,6%	24,8%	-15,0%	9,7%	23,0%
Revenu disponible		23 389 \$	32 778 \$	61 586 \$	34 398 \$	45 187 \$	55 552 \$	104 551 \$	38 005 \$	47 772 \$	57 578 \$	105 037 \$	32 160 \$	37 848 \$	64 559 \$

Source : Calcul des auteurs.

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

ANNEXE 2 – COMPARAISON CANADIENNE DE LA CHARGE FISCALE NETTE 2010 SANS TENIR COMPTE DES CRÉDITS DE TAXES

Les résultats des tableaux 5 à 8 sont repris mais présentés cette fois avec un calcul du taux de charge fiscale nette ne tenant pas compte des crédits de taxes de vente (TPS, TVQ ou autres) dans la somme des prestations.

Tableau A2-1 : Charge fiscale nette des célibataires sans enfant, 2010

% Salaire moyen	Variation de charge fiscale si		Variation de charge fiscale si		Variation de charge fiscale si	
	67	taux moyen des 10 provinces	100	taux moyen des 10 provinces	200	taux moyen des 10 provinces
Alberta	19,6%	156 \$	24,0%	234 \$	28,8%	(987 \$)
Colombie-Britannique	18,1%	(302 \$)	21,8%	(708 \$)	26,6%	(2 662 \$)
Île-du-Prince-Édouard	19,1%	(14 \$)	23,1%	(134 \$)	30,1%	231 \$
Manitoba	20,6%	395 \$	24,4%	375 \$	30,7%	763 \$
Nouveau-Brunswick	18,3%	(213 \$)	22,7%	(301 \$)	29,0%	(602 \$)
Nouvelle-Écosse	19,0%	(45 \$)	23,8%	93 \$	31,1%	1 028 \$
Ontario	18,7%	(124 \$)	22,6%	(407 \$)	29,1%	(560 \$)
Saskatchewan	19,5%	97 \$	23,8%	133 \$	29,8%	48 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	19,3%	41 \$	23,8%	124 \$	30,1%	293 \$
Québec	19,3%	36 \$	25,0%	603 \$	32,3%	2 050 \$
Taux moyen des 10 provinces	19,1%		23,5%		29,7%	

Tableau A2-2 : Charge fiscale nette des couples sans enfant, 2010

% Salaire moyen	Variation de charge fiscale si		Variation de charge fiscale si		Variation de charge fiscale si		Variation de charge fiscale si	
	100 - 0	taux moyen des 10 provinces	100 - 33	taux moyen des 10 provinces	100 - 67	taux moyen des 10 provinces	167 - 167	si taux moyen des 10 provinces
Alberta	17,6%	(7 \$)	19,5%	(230 \$)	22,2%	317 \$	27,3%	(1 493 \$)
Colombie-Britannique	18,2%	258 \$	19,2%	(358 \$)	20,5%	(941 \$)	25,2%	(4 197 \$)
Île-du-Prince-Édouard	17,1%	(191 \$)	19,4%	(178 \$)	21,5%	(201 \$)	28,5%	350 \$
Manitoba	18,3%	258 \$	20,8%	519 \$	22,9%	712 \$	28,9%	993 \$
Nouveau-Brunswick	16,0%	(613 \$)	19,3%	(279 \$)	21,3%	(364 \$)	27,7%	(625 \$)
Nouvelle-Écosse	18,2%	215 \$	20,1%	139 \$	21,8%	(8 \$)	29,5%	1 729 \$
Ontario	18,3%	315 \$	19,2%	(346 \$)	21,1%	(597 \$)	26,8%	(2 153 \$)
Saskatchewan	16,8%	(339 \$)	19,8%	6 \$	22,1%	166 \$	28,5%	417 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	19,0%	602 \$	20,5%	410 \$	22,0%	102 \$	28,6%	569 \$
Québec	16,6%	(407 \$)	20,3%	264 \$	23,1%	827 \$	30,9%	3 674 \$
Taux moyen des 10 provinces	17,6%		19,8%		21,9%		28,2%	

La charge fiscale nette :
Concept, résultats pancanadiens et positionnement du Québec

Tableau A2-3 : **Charge fiscale nette des familles avec deux enfants, 2010**

% Salaire moyen	Variation de charge fiscale si		Variation de charge fiscale si		Variation de charge fiscale si		Variation de charge fiscale si	
	100 - 0	taux moyen des 10 provinces	100 - 33	taux moyen des 10 provinces	100 - 67	taux moyen des 10 provinces	167 - 167	si taux moyen des 10 provinces
Famille avec deux enfants âgés entre 7 et 11 ans								
Alberta	10,7%	1 546 \$	17,2%	2 034 \$	20,4%	1 947 \$	26,9%	(1 085 \$)
Colombie-Britannique	10,7%	1 298 \$	14,6%	210 \$	17,6%	(377 \$)	24,8%	(3 827 \$)
Île-du-Prince-Édouard	5,0%	(957 \$)	13,2%	(473 \$)	17,3%	(499 \$)	28,0%	461 \$
Manitoba	8,0%	155 \$	14,7%	303 \$	18,9%	493 \$	28,3%	1 019 \$
Nouveau-Brunswick	6,4%	(499 \$)	13,7%	(231 \$)	17,7%	(319 \$)	27,2%	(460 \$)
Nouvelle-Écosse	8,4%	302 \$	14,5%	176 \$	18,2%	26 \$	29,0%	1 894 \$
Ontario	10,2%	1 177 \$	15,0%	496 \$	18,5%	242 \$	26,4%	(1 861 \$)
Saskatchewan	6,9%	(334 \$)	13,3%	(477 \$)	17,7%	(320 \$)	27,3%	(416 \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	11,4%	1 632 \$	15,8%	958 \$	19,1%	647 \$	28,2%	815 \$
Québec	-1,4%	(3 624 \$)	9,6%	(2 425 \$)	16,1%	(1 339 \$)	29,7%	2 793 \$
Taux moyen des 10 provinces	7,6%		14,2%		18,1%		27,6%	

Tableau A2-4 : **Charge fiscale nette des familles monoparentales avec deux enfants, 2010**

% Salaire moyen	Variation de charge fiscale si		Variation de charge fiscale si		Variation de charge fiscale si	
	67	taux moyen des 10 provinces	100	taux moyen des 10 provinces	200	taux moyen des 10 provinces
Famille monoparentale avec deux enfants âgés entre 7 et 11 ans						
Alberta	-7,7%	2 452 \$	10,7%	1 171 \$	24,8%	(38 \$)
Colombie-Britannique	-9,4%	1 553 \$	10,7%	988 \$	23,0%	(1 494 \$)
Île-du-Prince-Édouard	-19,5%	(1 099 \$)	5,1%	(1 201 \$)	24,2%	(413 \$)
Manitoba	-14,8%	32 \$	8,8%	181 \$	25,5%	560 \$
Nouveau-Brunswick	-18,3%	(869 \$)	6,4%	(787 \$)	23,7%	(845 \$)
Nouvelle-Écosse	-15,4%	(118 \$)	8,4%	15 \$	25,8%	758 \$
Ontario	-13,6%	408 \$	10,2%	844 \$	25,2%	396 \$
Saskatchewan	-12,3%	775 \$	8,1%	(111 \$)	23,9%	(740 \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	-11,4%	1 017 \$	11,4%	1 316 \$	25,9%	945 \$
Québec	-27,1%	(3 256 \$)	3,9%	(1 808 \$)	25,9%	896 \$
Taux moyen des 10 provinces	-15,0%		8,4%		24,8%	